

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHASNÉ SUR ILLET

Séance du lundi 12 février 2024

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 14  
Présents : 7  
Votants : 7

L'an deux mil vingt-quatre, le douze février à 20h30.  
Le Conseil Municipal de la commune de CHASNÉ SUR ILLET dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Benoît MICHOT, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal :** 12 février 2024

**Étaient présents :** Benoit Michot, Michel Adkins, Denis Salliot, Sophie Phélon, Michel Demay, Jean-Luc Paul, Pierre Rochelle.

**Absents :** Florence Morel, Patricia Cornu, Anne-Sophie Descormiers, Ivanna Kushnir, Alexandre Lefrançois, Armelle Banzet, Virginie Maqua.

**Secrétaire de séance :** Sophie Phélon

Le quorum n'ayant pas été atteint après une première convocation, le conseil municipal délibère sans condition de quorum conformément à l'article L.2121-17 du CGCT.

**Délibération n°2024-06 : Avenants aux travaux de la chaudière**

M. Adkins présente les avenants sur les travaux de la chaudière. Il s'agit de travaux qui ne vont pas être réalisés et concernant le lot chauffage-bois, il s'agit d'une adaptation des dispositions existantes pour faciliter le raccordement de l'extension et simplifier l'hydraulique de l'installation. La modification des réseaux de distribution n'était pas initialement prévue dans le marché mais s'avère pertinente pour faciliter la maintenance et garantir un bon fonctionnement.

Lot	Entreprise	Montant TTC
Lot 1 VRD	Marse Construction	- 2 639,64 €
Lot 2 Gros œuvre	Marse Construction	- 1 569,78 €
Lot 7 Faux plafonds	Le Coq	- 964,15 €
Lot 8 Chauffage bois	Macé Frogé	7 444,33 €

Après délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- ⇒ Valide les avenants aux lots VRD, gros œuvre, faux plafonds et chauffage-bois, concernant les travaux de la chaudière, tels que mentionnés sur le tableau ci-dessus.
- ⇒ Donne pouvoir à M. le Maire afin de signer tous les documents afférents à cette décision.

## **Délibération n°2024-07 : Travaux de construction de 3 salles de classe : Avenant lot électricité**

M. Adkins présente un avenant au lot électricité concernant les travaux de construction de trois salles de classe afin de passer des gaines pour la vidéo-surveillance.

L'avenant de l'entreprise Goupil, titulaire du lot n°8 Electricité s'élève à la somme de 385,00 € HT.

Après délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Valide l'avenant aux travaux de construction de trois salles de classe présenté par l'entreprise Goupil, pour la somme 385,00 € HT.
- Donne pouvoir à M. le Maire afin de signer tous les documents se rapportant à cette décision.

## **Questions diverses**

- M. le Maire informe que dans le cadre du projet biodiversité, l'association CHEN, en partenariat avec la commune de Chasné sur Illet va commencer à planter des arbres sur le site de la Porte Pilet le jeudi 15 février 2024 au matin, avec la participation 2 classes de l'école de la Choinette et que les plantations continueront le samedi 17 février 2024.
- M. le Maire indique que c'est le dernier conseil municipal de Mme Voyeaud. Il précise qu'au rythme d'au moins une dizaine de conseils municipaux par an, étant arrivée en 2005, elle en a à son actif plus d'une centaine. Il la remercie pour ce qu'elle a fait pour la commune et lui souhaite tout le meilleur pour son nouveau poste à la préfecture.

**Fait et délibéré à Chasné sur Illet,  
Le 12 février 2024  
Le Maire, Benoit MICHOT**